



## **Communiqué de presse**

Mercredi 13 octobre 2021

# **Pic de pollution : gratuité du stationnement résidentiel jeudi 14 octobre**

**En raison d'un épisode de pollution atmosphérique aux particules à Paris, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain, jeudi 14 octobre**

AIRPARIF prévoit pour la journée de demain jeudi 14 octobre un épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM 10) à Paris, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositifs pris par la Ville de Paris lors des pics de pollution atmosphérique, la gratuité du stationnement résidentiel sera effective pour la journée de demain.

Par arrêté, la Préfecture de Police de Paris recommande l'application de plusieurs mesures : Une réduction de la vitesse maximale autorisée (-20 km/h par rapport à la normale sur les routes limitées à 130, 110 et 90km/h sur l'ensemble des routes d'Île-de-France), l'obligation de contournement par la rocade francilienne pour les véhicules en transit. La Préfecture demande également aux franciliens d'éviter au maximum l'utilisation des chauffages à bois.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements aux restrictions sanitaires. En favorisant le recours au télétravail et en empruntant, s'ils doivent impérativement se déplacer, prioritairement tout mode de transport plus respectueux de l'environnement – notamment le vélo ou le covoiturage munis de masques.

Contact presse : Mathurin Gallice - 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)